

Note de réflexion sur l'affectation des espaces de centralité qui seront libérés après réalisation des nouvelles installations sportives sur le complexe An Arvor-Le Menez

La municipalité de Larmor Plage a engagé en 2022 un vaste programme qui porte d'une part sur **le renouvellement des installations sportives**, tenues comme vétustes, dispersées et énergivores, et d'autre part sur **le projet de construction d'une maison des jeunes et des associations**.

Ce programme, engagé en 2022, sera mis en œuvre entre **2023 et 2030**. Les équipements existants (tennis, terrain de football du stade André Cheval, ancienne école publique) subsisteront jusqu'à la réalisation des nouveaux équipements pour éviter toute interruption d'activité.

Ce programme achevé, des espaces importants seront rendus disponibles en centralité.

La municipalité a donc anticipé une réflexion préliminaire sur le futur de ces terrains, une fois ceux-ci libérés de leurs emprises à horizon 2030, ce pour proposer une ou plusieurs orientations lorsque les études de faisabilité seront achevées. Le conseil municipal, suivant délibération en date du 12 juillet 2022, a autorisé le maire à lancer une consultation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour avancer sur ce projet, dit de la centralité augmentée.

Les réflexions conduites s'inscrivent ainsi dans **une vision du Larmor 2050 et non dans la temporalité de 10 ans du projet Plan Local d'Urbanisme (PLU)** actuellement soumis à l'enquête publique.

Ce programme ne remet donc pas en cause les dispositions prévues dans le nouveau PLU.

Les propositions qui seront issues de cette réflexion feront l'objet, avant la fin de la mandature, de la nécessaire consultation auprès des Larmorien(ne)s et des Larmorien(ne)s, des services de l'Etat concernés et de l'Agglomération. **C'est ainsi seulement à l'issue de cette longue phase d'études et de concertation** que la destination finale de ces espaces de centralité sera précisément définie.

Larmor-Plage le 1^{er} décembre 2022